

**PROCES-VERBAL de la**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 28 MARS 2018 à 18 h30**

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, M. Gérard Debroas, M Claude Jean, M. Michel Borde, M. Marc Jean, Mme Martine Ponsat, Mme Hélène Bellande, M. Pierre Chemin, Mme Térésa Mazzolini, Mme Sabine Gatin et Lidy Gulini étaient présents.

Absents excusés : Mme Magali Brazard avait donné pouvoir à M. André Bonhomme et M. Jean-Louis Malbec avait donné pouvoir à M. Marc Jean

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance. Elle demande une minute de silence à la mémoire du Colonel Arnaud BELTRAME et des personnes tuées vendredi 23 mars 2018 dans l'Aude.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2018 est approuvé.

Mme le Maire mentionne que l'ordre du jour du conseil municipal concerne principalement les budgets primitifs 2018 et elle donne la parole à Gérard Debroas.

**1/BUDGET PRIMITIF MAIRIE 2018**

Gérard Debroas explique que l'objectif est de maîtriser les dépenses. Les taux des impôts locaux communaux n'augmentent pas comme depuis 1995. En octobre lorsque les contribuables recevront les feuilles qu'ils regardent bien l'intitulé en haut de la colonne, conseil régional, conseil départemental, communauté de communes, commune, pour savoir qui est bénéficiaire de telle ou telle partie de l'impôt. Pour la part qui revient à la commune, si on appliquait les taux moyens national et départemental, pour la taxe habitation les Roussillonnais paieraient 2 fois et demi plus, pour la taxe foncière sur le bâti 50% de plus et sur la taxe foncière non bâti un peu plus cher.

Il présente les chiffres :

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>1 981 916.00 €</b>
Charges à caractère général	653 141.03 €
Charges de personnel	1 052 650.00 €
Atténuation de produits	78 353.00 €
Autres charges gestion courante	149 792.40 €
Charges financières	27 441.54 €
Charges exceptionnelles	20 538.03 €
<b>RECETTES</b>	<b>1 981 916.00 €</b>
Produits des services domaines	715 560.00 €
Impôts et taxes	936 280.00 €
Dotations et participations	114 876.00 €
Autres produits gestion courante	97 000.00 €
Atténuations de charges	85 000.00 €

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2017 de 289 135.44€ est affecté à la section d'investissement pour les travaux.

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>927 214.98 €</b>
Immobilisations en cours (1)	496 904.43 €
Restes à réaliser 2017	360 281.71 €
Remboursement emprunts caution	67 528.84 € 2 500.00€
<b>RECETTES</b>	<b>927 214.98 €</b>
Solde d'exécution	421 079.54 €
Excédent de fonctionnement	289 135.44 €
Subventions	127 000.00 €
Dotations (FCTVA + TLE)	90 000.00 €

### Opérations 2018 (1) immobilisations en cours :

Opérations	Restes à réaliser 2017	Propositions 2018	Total
Sentier des ocres	38 365.95		38 365.95
Travaux village	17 805.73	25 000.00	42 508.73
Travaux campagne	52 596.40	232 000.00	284 596.40
Mobiliers	195.38	10 000.00	10 195.38
Mobiliers	1 785.23	15 000.00	16 785.23

Mobiliers	9 051.32	4 904.43	13 955.75
Travaux écoles	14 292.67	5 000.00	19 292.67
Plan local d'urbanisme	5 875.21	5 000.00	10 875.21
Travaux bâtiments	21 421.53	20 000.00	41421.53
Extension réseau électrique	19 199.00	10 000.00	29 199.00
Travaux sécurité incendie	20 167.88	20 000.00	40167.83
Signalétique	451.68 17 758.90		18 210.58
Travaux éclairage	7 079.04	30 000.00	37 079.04
Rénovation salle des fêtes	18 725.84		18 725.84
Travaux Eglise	42 947.00		42 947.00
Travaux cimetière	22 260.00	20 000.00	42 260.00
Murs de la place Camille Mathieu	50 600.00	15 000.00	65 600.00
		85 000.00	85 000.00
<b>Total</b>	<b>360 281.71</b>	<b>496 904.43</b>	<b>857 186.14</b>

### **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

	Bases d'imposition	Taux votés	Produits
Taxe habitation	4 361 000	8.96	390 746
Taxe foncière	2 933 000	14.33	420 299
Taxe foncière non bâti	131 700	45.00	59 265
<b>Total</b>			<b>870 310</b>

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif mairie 2018 et les taux d'imposition 2018

## **2/ BUDGET PRIMITIF PARKING 2018**

Le budget primitif parking fonctionne bien et il dégage de l'excédent qui nous permet de changer les immobilisations sans avoir recours à l'emprunt. En 2018 les dépenses en investissement concerneront l'installation de la vidéo protection.

### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>182.391.66 €</b>
Achats et autres charges	67 923.04 €
Charges personnel	38 592.60 €
Autres charges	100.00 €
Charges financières	2 378.53 €
Dotations aux amortissements	73 397.49 €
<b>RECETTES</b>	<b>182 391.66 €</b>
Résultat 2017	26 021.43€
Produits des services	145 000.00 €
Produits exceptionnels	11 307.23 €

L'excédent du compte administratif 2017 était de 126 021.43 €. 100 000 € sont affectés en section d'investissement et 26 021.43€ sont laissés en fonctionnement.

### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>335 021.91 €</b>
Immobilisations	312 450.17 €
Emprunts	11 264.51 €
Opérations d'ordres	11 307.23 €
<b>RECETTES</b>	<b>305 021.91 €</b>
Excédent 2017	161 624.42 €
Affectation 2018	100 000.00 €
Dotations aux amortissements	73 397.49 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif parkings 2018.

### **3/BUDGET PRIMITIF CONSERVATOIRE 2018**

Le budget primitif 2018 a été difficile à équilibrer.

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>51 272.90 €</b>
Virement prévisionnel section investissement	30 505.48 €
Charges à caractère général	0 €
Charges financières	3 987.12 €
Dotations aux amortissements	17 180.30 €
<b>RECETTES</b>	<b>51 721.50 €</b>
Résultat antérieur	0 €
Redevance	19 332.90 €
Subventions transférées	11 801.97 €
Autres produits	12 000.00 €
Avances exceptionnelles	8 538.03 €

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2017 était de 2 376.06 €, il est affecté en investissement.

#### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>50 061.84 €</b>
Déficits	10 298.77 €
Emprunts	27 961.10 €
Subvention d'équipement	11 801.97 €
<b>RECETTES</b>	<b>50 061 .84 €</b>
Résultat antérieur	0 €
Affectation	2 376.06 €
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	30 505.48 €
Dotations aux amortissements	17 180.30 €

La redevance de 19 300 € qui correspond à un chiffre d'affaires qui tend à baisser et ne permet pas de rembourser la partie capital des emprunts en section d'investissement. Pourtant le budget doit être équilibré et pour arriver aux 51 000 € de ressources il manque 20 000 €. Pour cette année, il a été décidé 2 actions :

-que le budget principal mairie rembourse les achats des parts sociales de 12 000 € qui avaient été financées par le budget conservatoire.

- Comme Il manque encore 8 538.03 €, le budget mairie fera une avance exceptionnelle qui sera remboursés après 2019 lorsqu'un emprunt sera échu.

Par contre pour 2018, rien n'est prévu en investissement, rien n'est prévu en fonctionnement pour l'entretien.

Sabine Gatin est gênée par le terme avances. Elle ne votera pas ce budget, ce n'est pas conforme à la comptabilité.

Il lui répond que ce n'est pas contraire à la loi, qu'un budget principal peut tout à fait faire des avances aux budgets annexes.

Elle demande à quoi sert le budget annexe dans ce cas. Lorsqu'en plus il y a un contrat d'affermage.

On passe au vote : Les conseillers municipaux approuvent par 14 voix pour et une contre Sabine Gatin le budget primitif conservatoire 2018.

#### **4//BUDGET PRIMITIF REGIE TRANSPORT SCOLAIRE 2018**

Le budget de la régie des transports scolaire fonctionne correctement

##### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>20 700.00 €</b>
Charges à caractère général	9 673.00 €
Charges du personnel	10 927.00 €
Autres charges	100.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>20 700.00 €</b>
Participations parents	700.00 €
Subvention Conseil général	20 000.00 €

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2017 était de 9 678.23 €. Il est affecté en section d'investissement.

##### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>57 862.38 €</b>
Immobilisations	57 862.38 €
<b>RECETTES</b>	<b>57 862.38 €</b>
Affectation 2017	9 678.23 €
Solde d'exécution reporté	48 184.15 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif RTS 2018

## **5/BUDGET PRIMITIF COMMERCE FICHOU 2018**

Le budget du commerce Fichou permettra la réalisation de quelques travaux d'entretien à l'entrée de la boucherie.

### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>18 605.59 €</b>
Charges à caractère général	14 150.75 €
Dotations aux amortissements	4 454.84 €
<b>RECETTES</b>	<b>18 605.59 €</b>
Résultat 2017	11 146.31 €
Locations	4 370.00 €
Produits exceptionnels	3 089.28 €

L'excédent du compte administratif 2017 de 11 146.31€ est laissé dans la section de fonctionnement.

### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>11 965.43 €</b>
Immobilisation en cours	8 876.15 €
Subventions de transfert	3 089.28 €
<b>RECETTES</b>	<b>11 965.43 €</b>
Excédent 2017	7 510.59 €
Amortissement	4 454.84 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif commerce Fichou 2018.

## **6/APPROBATION DOSSIER CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE DEPLOIEMENT DE LA VIDEO-PROTECTION ET MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE POUR RACCORDEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Pour donner suite à la mise en place de la vidéo protection les conseillers approuvent à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises. Un appel d'offres par procédure adaptée va être lancé le mois prochain. Nous espérons pouvoir réaliser les travaux en 2 tranches, la première pour fin juin, et l'autre fin septembre.

## **7/APPROBATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX, DE DROIT D'USAGE ET DE DROIT DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE VAUCLUSE NUMERIQUE**

La société Vaocluse numérique a pour objet social d'établir et d'exploiter un réseau de communications électroniques dans le cadre d'une Convention de délégations de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut débit et très haut débit au sens de l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette société nous propose une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques pour installer un équipement sur une partie de la parcelle au stade section BO N° 123 de 946 m<sup>2</sup>, elle utiliserait 20 m<sup>2</sup> pour une durée de 25 ans. Claude Jean explique qu'un nœud de raccordement optique NRO sera installé vers le stade pour le déploiement de la fibre optique.

Les conseillers municipaux votent par 14 pour et une abstention (Hélène Bellande qui ne comprend pas)

## **8/APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA CESSION DE TERRAIN NECESSAIRE POUR LA STATION d'EPURATION DES HUGUETS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT**

Mme le Maire rappelle le projet de station épuration pour le Hameau des Huguets, Elle explique que c'est la communauté de communes du Pays d'Apt qui a la compétence au niveau assainissement. Il apparait que le projet de Roussillon est inscrit au programme pluriannuel de travaux assainissement 2016-2018.

Elle précise que la commune de Roussillon doit mettre à disposition un terrain nécessaire à la construction de la nouvelle station des Huguets ainsi qu'une servitude de tréfonds pour le passage des réseaux. Nous avons reçu le document du géomètre qui nous permet de connaître exactement la superficie nécessaire pour la création de la station d'épuration du hameau des Huguets.

Pour la construction de la station d'épuration et la création de la canalisation du rejet, 3890 m<sup>2</sup> (dont 3361 m<sup>2</sup> prélevés sur la parcelle AP 86 et 459 M<sup>2</sup> issus de la division de la parcelle AP 187).

Pour la création du Poste de relevage 51.20 m<sup>3</sup> prélevés sur la parcelle AP 175. La station elle-même occupera une surface d'environ 860 m<sup>2</sup> dans la partie haute de l'ancienne parcelle AP 186.

André Bonhomme fait remarquer que pour d'autres communes c'est la communauté de communes du Pays d'Apt qui a acheté les terrains nécessaires pour les stations d'épuration. Là c'est la commune de Roussillon qui a acheté le terrain, et on met à disposition la superficie que la CCPAL a besoin.



Les conseillers municipaux décident de céder l'usage des superficies nécessaires pour la station d'épuration et les réseaux à la communauté de communes du Pays d'Apt.

## **9/ARRET DU PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE POUR NOTRE COMMUNE**

Mm le Maire explique que la révision du règlement local de publicité permet aux communes d'adopter la réglementation aux particularités paysagères et aux évolutions économiques du territoire communal. Ce Règlement Local de Publicité se substitue pour partie à la réglementation nationale en la renforçant.

L'élaboration d'un Règlement Local de Publicité vise directement à :

- ▶ maîtriser l'affichage publicitaire
- ▶ supprimer les dispositifs d'affichage incompatibles avec la qualité paysagères des lieux,
- ▶ rendre compatibles la signalisation des activités économiques avec la volonté de préservation du cadre de vie naturel et bâti.

Les objectifs de la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) sont :

- ▶ prendre en compte la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 30 janvier 2012 qui apportent de nouvelles restrictions (règles de densité, restrictions concernant la publicité lumineuse) mais aussi les nouvelles possibilités (bâches publicitaires, micro affichage) ;
- ▶ lutter contre les pollutions visuelles en prenant en compte les dispositions de la Charte Signalétiques du Parc Naturel Régional du Luberon révisée ;
- ▶ prendre en compte les enjeux paysagers à travers un traitement, privilégié du centre ancien, des entrées de ville et des axes structurants,
- ▶ prendre en compte les nouvelles limites de l'agglomération et les nouveaux quartiers urbanisés
- ▶ proposer des règles sur la totalité du territoire communal afin de préserver les paysages agricoles et naturels ;
- ▶ prendre en compte les besoins des activités implantées ces dernières années, sur la commune,

Conformément à la délibération N° 29/03/2016 N° 36/16 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité (en date de 2001), cette concertation a pris la forme :

- D'une information
- De mise à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public pendant toute la durée de la révision

- Une réunion avec les différentes personnes publiques associées s'est tenu le 15/11/2016

- De l'organisation d'une réunion publique qui a eu lieu le 05 décembre 2016 à la salle des fêtes au cours de laquelle le projet RLP a été présenté par vidéo projection par Mme le Maire et un technicien du PNRL à l'ensemble des acteurs de la commune.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêt du projet du Règlement Local de Publicité qui sera communiqué pour avis :

Sabine Gatin mentionne que c'est un très gros travail qui dure depuis 2 ans et qui n'est pas encore terminé. Elle a communiqué un lien à tous les élus pour présenter l'ensemble du travail. Elle remercie Delphine Rousseau pour toute son aide dans ce dossier.

André Bonhomme rappelle l'importance de la bonne application du Règlement Local de Publicité vis-à-vis des contrôles par l'association des Plus Beaux Village de France.

Mme le Maire précise qu'elle va devoir faire enlever tous les chevalets qui se trouvent sur la chaussée pour mise en conformité à la réglementation

Les conseillers approuvent à l'unanimité le Règlement Local de Publicité. Il sera communiqué pour avis :

- A la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en application de l'article L 581-14-1 du code de l'environnement

- A l'ensemble des personnes visées à l'article 153-3 du code de l'urbanisme (personnes publiques associées à la révision du RLP, commune limitrophes, établissements intercommunaux directement intéressés ; aux présidents des associations agréées qui en feraient la demande. Sabine pourra vous donner plus d'explications.

### **10/AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE JOUCAS**

Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un avis favorable au Règlement Local de Publicité pour la commune de JOUCAS

### **11/AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE SAINT SATURNIN LES APT**

Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un avis favorable au Règlement Local de Publicité pour la commune de SAINT SATURNIN LES APT.

## **12/ CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE STAGIAIRE A COMPTER DU 01 JUILLET 2018**

André Bonhomme sort de la salle, les conseillers approuvent par 13 pour la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe stagiaire à compter du 01 juillet 2018 (André Bonhomme avait le pouvoir de Magali Brazard, comme il était sorti de la salle il y avait que 13 votants). Ce poste vient compenser un départ à la retraite.

## **13/ CREATION POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL A COMPTER DU 01 JUILLET 2018**

Les conseillers approuvent à l'unanimité la création d'un poste de brigadier-chef principal à compter du 01 juillet 2018.

## **14/CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE CONTRACTUEL POUR 6 MOIS A COMPTER DU 01 MAI 2018**

Les conseillers approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour 6 mois à compter du 01 mai 2018.

## **15/PROTECTION ET SOUTIEN DES PREMIERS MAGISTRATS REPRESENTANTS DE L'ETAT**

Suite à l'agression physique d'un élu chez lui ainsi que de sa famille, M. Pierre ARNAUD maire de Villedieu, pas contre la personne mais contre ce qu'il représente, « un élu un Maire », les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'alerter les services de l'Etat et Monsieur le Préfet pour apporter une réponse forte et rapide à ces attaques de plus en plus nombreuses.

Mme le Maire informe les conseillers :

-vendredi 30/03 à la salle fêtes à 20 h 30, Justo et Mavi, offert par la municipalité, entrée gratuite

-Samedi 31/03 à la salle des Fêtes, projection d'un film à 20 h30 par l'Ecole Montessori

-Samedi 07/04 pièce de théâtre à la salle des Fêtes à 20 h30 : « Offre à pouvoir » par Jocelyne Battistini et Bruno Antéro

-Dimanche 08/04 Projection de courts métrages à la salle des fêtes à 14h 30 avec la présence du Chanteur du Groupe Bredha, Luc Brun, en Live.

et pour terminer elle annonce que notre commune a été retenue pour l'émission de Stéphane BERN « Le village préféré des Français » pour représenter la région Provence Alpes Côte d'Azur, pour l'édition 2018. Le tournage est prévu le 01 avril toute la journée, pour clôturer, parties de pétanques et apéritif villageois en toute convivialité de 17 H à 19 H, Place Camille Mathieu où elle invite tout le monde.

La séance est levée à 20h.